



Coaching au coeur de la communauté

| | |
|---|--|
| <p>Description</p> | <p>Le programme COACHING AU CŒUR DE LA COMMUNAUTÉ a pour but d'offrir gratuitement des services de coaching professionnel à des leaders d'organismes sans but lucratif qui ont pour mandat d'améliorer la condition humaine et de créer du bien-être dans la société.</p> |
| <p>Qui peut bénéficier des services de coaching <i>pro bono</i>?</p> | <p>Les dirigeants d'organismes sans but lucratif admissibles afin qu'ils deviennent des leaders encore plus efficaces dans la gestion de leur organisation et dans leur mission d'aider les autres.</p> |
| <p>Quels organismes peuvent se qualifier?</p> | <p>ICF Québec offre ce service à un nombre maximum de 10 organismes du Québec par année, le programme débutant le 1^{er} septembre de chaque année.</p> <p>L'organisme doit d'abord compléter un formulaire de requête de coaching, disponible sur le site web d'ICF Québec (www.icfquebec.org). La demande est ensuite examinée par un comité de sélection d'ICF Québec qui détermine si l'organisme est admissible au programme, selon les critères établis par ICF Québec.</p> |
| <p>Quel est le processus de jumelage d'un coach avec le leader de l'organisme?</p> | <p>Le comité de sélection d'ICF Québec choisit un des coachs professionnels de sa banque de volontaires qui est le plus en mesure de supporter le leader de l'organisme. Le comité met ensuite en lien le coach et le leader par la voie d'un courriel.</p> <p>Le leader doit, dans une prochaine étape, communiquer directement avec le coach bénévole afin d'organiser une rencontre initiale en personne ou par téléphone. Le coach bénévole et le leader déterminent alors leur mode de fonctionnement et s'entendent sur un contrat formel de coaching.</p> |

| | |
|---|---|
| <p>En quoi consiste le programme de coaching?</p> | <p>Le contrat de coaching <i>pro bono</i> prévoit un total de 10 heures de coaching sur une période de 3 à 6 mois. Le coach et le leader s'entendent sur la manière dont les 10 heures de coaching seront réparties. Par exemple, il peut s'agir de rencontres d'une heure ou plus chacune, ou de sessions de 45 minutes, soit en personne ou par téléphone, ou un mélange des deux approches.</p> |
| <p>Quels sont les engagements du leader?</p> | <p>Le leader devra signer un contrat de coaching dans lequel ses coordonnées de base seront recueillies, ainsi que son engagement à se consacrer sérieusement à l'expérience du coaching. Il devra aussi compléter un formulaire d'évaluation du programme de coaching, à la fin du processus.</p> |
| <p>Quelles sont les règles de confidentialité et d'éthique qui s'appliquent?</p> | <p>Toutes les conversations entre le coach bénévole et le leader seront confidentielles. De plus, le coach conduira le mandat de coaching en respectant le Code de déontologie de l'International Coach Federation.</p> <p>Toutefois, l'organisme donnera l'autorisation à ICF Québec d'utiliser son nom afin de promouvoir son programme COACHING AU CŒUR DE LA COMMUNAUTÉ, sans toutefois révéler le nom des individus qui auront bénéficié du programme.</p> |

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans discrimination, dans le seul but d'alléger le texte.